

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **30 janvier 2018** à **19h00**

<i>N° délibération</i> D2018-01-03	<i>Date de convocation</i> 26 janvier 2018	<i>Date d'affichage</i> 26 janvier 2018
--	--	---

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	13	1	1	15

<i>Étaient présents</i>			
M. WOLLJUNG Serge	Mme LUBNAU Dominique	Mme CAISSUTTI Claudie	
M. OLEKSIUK Nicolas	M. GIRARD Guy	M. MARTIN Michel	
Mme PIQUEMAL Anne	Mme PREVOT Nadège		
M. MULLER Jean-Marie	Mme BOULANGE Rachel		
Mme MARTIGNON Sonia	Mme DAUMAIL Martine		
M. POINSIGNON Gilles			

<i>Étaient absents excusés</i>	
M. FALLITO Giovanni	Pouvoir à Mme BOULANGE Rachel
M. MARION Julien	

Objet : **Assainissement : transfert des résultats à la CCHCPP**

VU l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 entérinant la compétence « assainissement » comme nouvelle compétence de la Communauté de Communes du Pays de Pange (CCPP) ;

VU la délibération D2016-08-01 du 12 décembre 2016 mettant à disposition de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange les biens nécessaires à la compétence « assainissement »

VU la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Pange (CCPP) et de la Communauté de Communes du Haut Chemin (CCHC) pour composer un nouvel EPCI : la Communauté de communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP) ;

VU la délibération D2017-01-06 du 26 janvier 2017 entérinant la dissolution et autorisant le transfert des résultats du budget annexe « assainissement » à la CCHCPP ;

VU le compte administratif 2016 du budget « assainissement » approuvé par délibération D2017-02-02 du 9 mars 2017 ;

VU le compte administratif 2016 du budget principal M14 approuvé par délibération D2017-03-02 du 5 avril 2017 ;

VU la délibération D2017-03-08 du 30 mars 2017 portant sur le transfert des résultats à la CCHCPP ;

VU le vote du budget primitif M14 2017 le 5 avril 2017 ;

CONSIDERANT le bon état de fonctionnement de la station d'épuration qui :

- ✓ engendre annuellement une substantielle prime de l'agence de l'eau
- ✓ ne nécessite pas de gros investissements à court terme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT les permis de construire déposés et les projets de construction en cours et les importantes sommes qui vont être encaissées par la CCHCPP au titre de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) ;

CONSIDERANT l'étude et les travaux à mener pour entretenir le ruisseau dit de « la chienne » ;

Le maire expose avoir négocié avec le Président de la CCHCPP et son vice-président chargé de l'assainissement un transfert partiel des résultats du budget annexe « assainissement » à la communauté de communes pour participer à la solidarité intercommunale et préserver l'état des finances de la commune.

Aussi le maire propose de transférer le résultat de la section investissement du budget annexe « assainissement » à la CCHCPP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- **ANNULE** la décision du 30 mars 2017 de ne pas transférer les résultats du budget annexe « assainissement » à la Communauté de Communes Haut-Chemin – Pays de Pange.
- **TRANSFERE** à la CCHCPP le résultat de la section investissement soit 47 583,12 € et de verser cette somme en 3 annuités telles que décrites ci-dessous :
 - ✓ 2018 : 17 583,12 €
 - ✓ 2019 : 15 000,00 €
 - ✓ 2020 : 15 000,00 €

Fait à Silly-sur-Nied, le 30 janvier 2018
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet